

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE DE  
Parts sociales émises par la société coopérative  
REINETTE & CO ,  
ci-après aussi « Reinette & Co» ou « la Société »**

**Le présent document a été établi par Reinette & Co**

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR  
L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS.**

**17/10/2023**

Le présent document est une note d'information telle que visée à l'article 11 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés et dont le contenu est précisé par l'arrêté royal du 23 septembre 2018 relatif à la publication d'une note d'information en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un MTF et portant des dispositions financières diverses.

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

**Partie I. Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée**

Reinette & Co, société coopérative créée en août 2021, présente les risques généraux liés à une société de constitution récente : équipe en formation et dépendante de l'implication de ses membres, défis liés à la gestion, atteinte de l'équilibre financier encore à prouver dans les chiffres, d'autant plus qu'il s'agit ici d'implantation et d'exploitation de vergers qui ne produit à plein rendement qu'après une période de 8 à 10 ans, ...

Comme toute activité économique, l'activité de Reinette & Co est sujette aux risques opérationnels et financiers courants.

Les risques spécifiques suivants ont été identifiés lors de l'analyse réalisée par LITA.co :

- **Risques de production :**  
L'approvisionnement en matière premières fruitière est tributaire tant d'aléas climatiques et environnementaux (sécheresse, gels tardifs, pollinisation, ravageurs, grêle ...) que du nombre de propriétaires qui confient la gestion de leurs vergers à la Société.  
Ensuite :
  - les fruits frais doivent pouvoir être maintenus dans de bonnes conditions de conservation.
  - la production de produits dérivés (jus et de compote) est sujette aux risques de gestion de la filière agroalimentaire.
- **Risque de marché :** Les produits devront être vendus avec des marges bénéficiaires suffisantes pour garantir la pérennité économique de l'activité. Or, le marché bio traverse actuellement une conjoncture défavorable.
- **Risques attachés aux titres offerts à la souscription**
  - *Risque de perte totale ou partielle du capital investi*
  - *Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible*

- *Le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé*

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

## **Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement**

### **II.A. Identité de l'émetteur**

#### **II.A.1. Dénomination de l'émetteur :**

- Reinette & Co sc
- Siège social : Rue Alphonse-Detal, Sohier 103 à 6920 Wellin Belgique
- Pays d'origine : Belgique
- Forme juridique : Société Coopérative
- Numéro d'entreprise : BE0772.381.207
- Site internet de l'émetteur : <https://reinette-co.odoo.com/> ou reinette-co.be

#### **II.A.2. Descriptif de l'activité :**

Reinette & Co est une coopérative active dans la valorisation des fruits de variétés anciennes issus de vergers hautes-tiges non traités.

#### **II.A.3. Actionnaires détenant plus de 5% du capital et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par ceux-ci :**

Sylvain Trigalet	18%
Pascale Chouvet	9%
Jean van de Put	9%
Cédric Guillaume	7%
Bruno Greindl	18%
Augustin Emsens	18%
Nicolas le Hardy	18%
Emmanuel Desclée	4%

#### **II.A.4. Nature et montant des opérations - considérées isolément ou dans leur ensemble - importantes pour Reinette & Co et conclues entre Reinette & Co d'une part et des personnes détenant plus de 5% du capital ou liées autres que des actionnaires pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours :**

- **La nature et le montant de toutes les opérations concernées qui - considérées isolément ou dans leur ensemble – sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours**

n/a

- **Le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations concernées entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur**

n/a

**Ou une déclaration négative appropriée**

#### **II.A.5. Identité des membres du Conseil d'administration, du comité de direction et délégués à la gestion journalière :**

- Jean van de Put : Fondateur et Président – Administrateur délégué
- Sylvain Trigalet : Fondateur et administrateur délégué
- Pascale Chouvel : Fondatrice

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, Cécile Thibaut a rejoint l'équipe et est la première employée. Elle assure la gestion quotidienne de R&Co en partenariat avec Jean et Sylvain.

**II.A.6. Pour le dernier exercice, rémunération des membres du Conseil d'administration, du comité de direction et délégués à la gestion journalière, de même que montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages, ou une déclaration négative appropriée.**

Seuls Sylvain Trigalet et Jean van de Put ont reçu une rémunération de chacun €12.705,- brut.

**II.A.7. Les personnes visées au 5° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse**

correct

**II.A.8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées aux points 3, 4 et 5 ci-dessus ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée**

n/a

**II.A.9. Identité du commissaire :**

Reinette & Co n'a pas de commissaire aux comptes.

**II. B. Informations financières concernant l'émetteur, Reinette & Co SC**

II.B.1. Les comptes annuels relatifs au premier exercice de la Société sont joints à la présente, ont été confectionnés par un bureau comptable indépendant mais n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

II.B.2. Le fonds de roulement actuel de Reinette & Co est suffisant au regard de ses obligations actuelles sur les 12 prochains mois.

Cette levée de fonds sert néanmoins à augmenter le fonds de roulement, afin d'assurer le financement des investissements projetés.

**II.B.3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document.**

31 juillet 2023	Montant (en euros)
Fonds Propres de la Société	57.653- € (ce chiffre est celui des fonds propres au 31/12/2022, dernier chiffre connu par la société. Ils doivent en réalité être ajustés pour tenir

	compte du résultat, non connu, des 7 premiers mois de l'année 2023)
Endettement (dont dette éventuelles et indirectes)	nihil

**II.B.4. Changement significatif de la situation financière et commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus**

n/a

**II.C. Identité de l'offreur**

L'instrument est commercialisé par 1001Pact Impact Investments S.A. dont le siège social est situé au 20 rue Joseph II - 1000 Bruxelles, Belgique (RPM 0675473752), Plateforme de Financement Alternatif : <https://be.lita.co/> ) agréée par la FSMA (12-14 rue du Congrès 1000 BRUXELLES; tel: +32(0)2 220 52 11) (ci-après désigné « 1001Pact ») qui intervient en qualité de plateforme de financement alternatif par le biais de son site <https://be.lita.co/>, auprès de l'émetteur pour la commercialisation des instruments de placement faisant l'objet de l'offre décrite dans la présente note d'information.

A ce titre, en cas d'atteinte du montant total minimum de souscription indiqué ci-dessous au titre de l'offre, Reinette & Co versera des frais fixes compris entre 1500€ et 3.000€ à 1001Pact selon l'importance de l'accompagnement de 1001Pact. Également, Reinette & Co versera à 1001Pact une commission dont le montant total s'élèvera entre 4% et 7% du montant des souscriptions d'titres recueillies par 1001Pact pour le compte de la Société dans le cadre de l'offre, le montant de la commission étant déterminé par référence à l'origine de chaque souscripteur et du montant global qui aura été collecté.

**Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement**

**III. A. Description de l'offre**

**III.A.1. Montant maximale pour lequel l'offre est effectuée :** € 300.000 (trois cent mille euros)

**III.A.2. Conditions de l'offre :**

- a) Prix des parts sociales offertes : 100 euros par part sociale
- b) Montant minimum par souscripteur : chaque souscripteur devra souscrire au minimum à trois parts sociales, donc pour une valeur minimale de 300 euros.
- c) Les demandes de souscription aux titres objets de la présente offre, seront transmises par l'intermédiaire de la plateforme <https://be.lita.co/>, leur auteur devra se conformer à la procédure de souscription de cette plateforme, conformément à la réglementation applicable, qui requiert de passer des tests de caractère approprié de l'investissement et de KYC, aux fins d'identification et de vérification de domiciliation conformément à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et la fraude fiscale, de libérer le montant de l'investissement et des frais exigibles à ce titre (cf. section 5 ci-après).
- d) Montant total minimum de l'offre pour clôturer la campagne : € 150.000,- (cent cinquante mille euros).

Dans le cas où ce montant minimum de souscriptions ne serait pas atteint, la période de souscription pourra être prorogée et dans ce cas les investisseurs en seront informés par un supplément à la note d'information. Le supplément sera mis à la disposition du public sur le site <https://be.lita.co/>.

e) Les souscriptions seront reçues et dûment validées par ordre chronologique de sorte qu'en cas de sur-souscription, les souscriptions excédentaires seront celles reçues le plus tardivement.

f) La période de souscription pourra être clôturée par anticipation, pourvu que le montant minimum de l'offre ait été souscrit.

**III.A.3. Prix total des instruments de placement offerts : €300.000,- (trois cent mille euros)**

**III.A.4. Calendrier de l'offre : Ouverture 17/10/2023 - Clôture 30/11/2023**

**III.A.5. Frais à charge de l'investisseur :**

En cas de souscription des titres émis par la Société dans le cadre de la présente offre, les investisseurs verseront à 1001Pact une commission s'élevant à 1 à 3% TTC du montant de l'investissement, pour chaque souscription effectuée selon ce qui suit :

- a) 3% TTC si l'investissement est inférieur à 6 000€
- b) 2% TTC si l'investissement est compris entre 6000€ et 15 999€
- c) 1% TTC si l'investissement est supérieur ou égal à 16 000€

Cette commission n'est pas incluse dans le prix de l'investissement. A ce titre, elle sera additionnée au montant de l'investissement. Le prix de la commission est indiqué toutes taxes comprises.

En cas de non-réalisation de l'émission des titres par Reinette & Co , le montant de la souscription (commission incluse) sera intégralement remboursé à l'investisseur.

1001PACT ne prélève aucun frais de garde, ni d'autre frais de courtage

**III. B. Raisons de l'offre**

**III.B.1. Description de l'utilisation projetée des montants recueillis :**

Les montant collectés serviront à financer le développement des activités de Reinette & Co.

**III.B.2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré:**

<b>Département</b>	<b>Budget (HTVA)</b>
Aménagement de l'atelier de Buzin	
- 2 chambres froides	€ 70.000
- Entrepôt de stockage	€ 20.000
- Ligne de séchage et transformation compote (y compris espace conditionnement logistique et aménagement espace)	€ 110.000
Achat véhicule de livraison	€ 30.000
Besoin en fonds de roulement	€ 60.000
Communication et marketing (€33K/an de 2023 à 2025)	€100.000

### **III.B.3. Le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré**

Une partie des investissements sera financée sur fonds propres générés par l'activité, et pourra être étalée dans le temps en fonction de la trésorerie disponible.

## **Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts**

### ***IV. A. Caractéristiques des instruments de placement offerts***

#### **IV.A.1. Nature et catégorie des instruments de placement :**

Parts sociales de classe D (telle que définie dans les statuts, classe réservée aux « investisseurs »)

#### **IV.A.2. Devise, dénomination et, le cas échéant, valeur nominale :**

Euro, 100 euros par part sociale

#### **IV.A.3. Date d'échéance et, le cas échéant, modalités de remboursement**

Les statuts ne prévoient pas que les coopérateurs puissent céder leurs actions à un tiers. Seule la démission est possible.

Les statuts précisent qu'un actionnaire ne peut démissionner de la société que :

- durant les six premiers mois de l'exercice social ,
- à dater du 3ème exercice suivant la constitution.

A noter par ailleurs que les investisseurs qui auront bénéficié du tax shelter ne peuvent se faire racheter pendant les 4 premières années de leur investissement, sous peine de perdre (une partie de) leur avantage fiscal

#### **IV.A.4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité :**

Dernier rang

#### **IV.A.5. Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement :**

Les statuts ne prévoient pas la possibilité de céder ses actions.

#### **IV.A.6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe :**

n/a

#### **IV.A.7. Le cas échéant, politique de dividende**

Selon les statuts, un Règlement d'Ordre Intérieur peut ériger une politique de dividende, mais il n'en existe pas pour le moment. Le cas échéant ce ROI devra être approuvé par l'assemblée des actionnaires.

En attendant, la rémunération des actionnaires pourra se faire, dans le respect du droit commercial et le respect des statuts de la société. A noter toutefois qu'il n'est pas prévu de paiement de dividendes pour les premières années.

#### **IV.A.8. Dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende**

Tout dividende est payable aux dates décidées en Assemblée Générale

***IV. B. Uniquement au cas où une garantie est octroyée par un tiers concernant les instruments de placement : description du garant et de la garantie***

**IV.B.1. informations reprises à la partie II, points A et B concernant le garant :**

n/a

**IV.B.2. Description succincte de la portée et de la nature de la garantie :**

n/a

**IV.C. Le cas échéant, information supplémentaire imposée par le marché sur lequel les instruments financiers sont admis**

n/a

**Partie V - Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés**

n/a

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Reinette & Co**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Alphonse-Detal, Sohier

N° : 103

Boîte :

Code postal : 6920

Commune : Wellin

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Arlon

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0772.381.207

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

09-08-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **30-05-2023**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

09-08-2021

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**VAN DE PUT Jean**

Président du conseil d'administration  
Avenue Adolphe Dupuich 34  
1180 Uccle  
BELGIQUE

**CHOUVEL Pascale**

Administrateur  
Avenue Adolphe Dupuich 34  
1180 Uccle  
BELGIQUE

**TRIGALET Sylvain**

Administrateur-délégué  
Rue Alphonse Delta 104  
6920 Wellin  
BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b>57.653</b>	
<b>Apport</b>		10/11	<b>56.000</b>	
Disponible		110	36.000	
Indisponible		111	20.000	
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>1.653</b>	
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>30.551</b>	
<b>Dettes à plus d'un an</b>		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>30.551</b>	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	400	
Etablissements de crédit		430/8	400	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	27.646	
Fournisseurs		440/4	27.646	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	2.169	
Impôts		450/3	2.169	
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	336	
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>88.204</b>	

**COMPTE DE RÉSULTATS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	12.907	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	6.619	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.948	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	703	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>2.637</b>	
<b>Produits financiers</b>		75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>565</b>	
Charges financières récurrentes		65	565	
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>2.072</b>	
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77	<b>419</b>	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>1.653</b>	
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>1.653</b>	

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

**Bénéfice (Perte) à affecter**

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

**Prélèvement sur les capitaux propres**

**Affectation aux capitaux propres**

à l'apport

à la réserve légale

aux autres réserves

**Bénéfice (Perte) à reporter**

**Intervention des associés dans la perte**

**Bénéfice à distribuer**

Rémunération de l'apport

Administrateurs ou gérants

Travailleurs

Autres allocataires

	Codes	Exercice		Exercice précédent
	9906	<b>1.653</b>		
(+)/(-)	(9905)	1.653		
(+)/(-)	14P			
	791/2			
	691/2			
	691			
	6920			
	6921			
(+)/(-)	(14)	<b>1.653</b>		
	794			
	694/7			
	694			
	695			
	696			
	697			

**ANNEXE****ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	
8029	7.440	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	7.440	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079	1.502	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	1.502	
(21)	<b>5.938</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	17.999	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>17.999</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	1.446	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>1.446</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<b>16.553</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	180	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	180	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	<u>180</u>	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## REGLES D'EVALUATION

## A. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrête royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : néant.

Ces dérogations se justifient comme suit : néant.

Ces dérogations influent de la façon suivante sur le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : -

Les règles d'évaluations n'ont pas été modifiées dans leur énoncé.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

## B. REGLES PARTICULIERES

## Frais d'établissements :

Les frais d'établissements sont immédiatement pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

## Immobilisations corporelles :

Elles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou d'apport, en ce compris les frais accessoires et la TVA non déductible.

Les amortissements sont pratiqués :

- pour la partie du prix, hors frais accessoires et TVA non déductible, selon la méthode linéaire ;

- aux taux fiscalement admis, sous réserve d'application éventuelle de dispositions légales plus favorables ;

- pour les frais accessoires et la TVA non déductible, en principe, dans l'exercice au cours duquel ils ont été supportés.

Les acquisitions d'immobilisations sont amorties à partir de leur date d'acquisition.

## 1. AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Immobilisations incorporelles : L- NR -20%-20% - 20% -20%

Constructions: L - NR - 5% - 5% - 5% - 5%

Installations, machines et outillage : L - NR - 5% -20% - 5% - 33%

Matériel de bureau et mobilier : L - NR- 20% -33% - 20% - 33%

Matériel roulant : L - NR - 20% -20% - 20% - 20%

Aménagement des locaux : L - NR - 20% -20% - 20% - 20%

## Immobilisations financières

## Autres immobilisations financières :

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires et montants restant éventuellement à libérer exclus.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou leur prix d'acquisition.

Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

## 2. REEVALUATIONS :

Les immobilisations n'ont pas fait l'objet de réévaluation au cours de l'exercice.

## 3. STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode du prix moyen pondéré, à la valeur du marché si elle est inférieure (art. 69).

Le coût de revient des fabrications et des produits finis inclus une quote-part des coûts indirects de productions (art. 37).

Les stocks incluent des charges d'intérêts (art. 38, §2).

## 4. PROVISIONS :

Les provisions sont constituées conformément aux articles 50 à 55 de l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

Et : art. 71 Commandes en cours d'exécution

Et : art. 40 Rentes viagères.

## 5. RÉDUCTIONS DE VALEURS :

Les réductions de valeurs sont constituées conformément aux articles 45 à 49 de l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

Et : art. 64, §2 Immobilisations corporelles

Et : art. 66 Immobilisations financières

Et : art. 68 Créances

Et : art. 70 Stocks

Et : art. 72 Commandes en cours d'exécution

Et : art. 75 Placements de trésorerie et valeurs disponibles.

## 6. MÉTHODE DE CONVERSION DES ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVICES (ART.34) :

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice comptable.

Sauf pour les comptes bancaires où les écarts sont considérés comme réalisés et portés immédiatement en résultats, les écarts sur les autres

actifs et passifs monétaires sont portés en compte de régularisation. Si sur une devise déterminée la société est en situation de perte

potentielle, les écarts de conversions constatés sur cette devise sont portés au compte de résultat. En cas de bénéfice latent, l'écart est

maintenu en compte de régularisation.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

---

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	1	0,2	1,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	101	371	50	421	
Frais de personnel	102	5.833	786	6.619	

**A la date de clôture de l'exercice**

**Nombre de travailleurs**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par sexe et niveau d'études**

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

**Par catégorie professionnelle**

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105			
110			
111			
112			
113			
120			
1200			
1201			
1202			
1203			
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134			
132			
133			

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	1	2,4
305	2	1	2,4

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	